

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 72

Artikel: La proposition ABT
Autor: Jeanneret, G. / A.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fois cette résolution prise, elle devait être nécessairement communiquée à la Commission fédérale des Beaux-Arts, puisque c'est elle qui avait pris l'initiative de la conférence, et que la convocation était faite officiellement, ainsi que M. Vuillermet l'a fait remarquer au cours de la discussion pendant l'assemblée des délégués.

Comme toutes les autres communications du Comité central à la Commission celle-ci a été adressée à M. le chef du Département de l'Intérieur.

Il n'y avait pas lieu de procéder à cette occasion autrement qu'on a l'habitude de le faire, et nous n'avons pas compris pourquoi certains de nos collègues ont pu s'en étonner.

Ces mêmes délégués ne se sont pas expliqués non plus la raison pour laquelle notre Président s'étant engagé à formuler la proposition Abt au mois de septembre, celle-ci n'avait pas encore paru au mois de janvier.

Ces messieurs pensaient que 3 mois étaient bien suffisants pour la rédiger, et ils n'étaient pas loin d'attribuer ce silence à la négligence.

Peut-être est-il utile de répéter ici qu'il n'en est rien et qu'il n'a jamais été question de fixer une date à la publication de ce projet.

La chose aurait pu être faite cependant s'il ne s'était agi que de lui donner une forme vague ; mais l'assemblée des délégués de Soleure s'étant montrée disposée à entrer en pourparlers, il était indispensable de préciser certaines dispositions essentielles, qui doivent servir de base à cette entente. Et quand on en est là on s'aperçoit bien vite que la chose n'est pas si simple qu'elle le paraît.

N'oublions pas qu'il s'agit de régler un différent qui dure depuis un demi-siècle, et s'il suffisait d'y mettre de la bonne volonté, on n'aurait pas attendu aujourd'hui pour chercher un accord.

Il est nécessaire d'être fixé sur certains points avant d'établir un règlement quelconque. Ainsi par exemple : il faut prévoir la création en Suisse romande de sections du Kunstverein.

Chacun sait que le Kunstverein est une société suisse-allemande principalement, elle ne compte qu'une section romande : Lausanne. Il faut s'informer et savoir si les villes romandes qui en sont dépourvues sont d'accord pour voir créer chez elles une section de cette société.

Tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir sur ce point, il est bien inutile d'aller plus loin, car il ne peut y avoir d'entente que si la Suisse romande participe aux expositions circulantes, dans les mêmes conditions que la Suisse allemande.

Or rien n'est plus problématique que le consentement des sociétés susceptibles de devenir sections du Kunstverein.

En ce qui concerne Genève entre autres, qui autrefois en possédait une il sera difficile d'obtenir un résultat : les sociétés consultées n'ont pas montré jusqu'à maintenant un

grand enthousiasme, et nous savons que Genève n'est pas seule à hésiter.

Comme on le voit, pour pouvoir être accepté par notre société ce projet doit répondre à certaines conditions dont la solution ne dépend pas de nous seulement, et quelle que soit la bonne volonté qu'on y mette de part et d'autre ; cela n'ira pas sans durer un certain temps avant qu'il soit possible de déblayer le chemin des obstacles qui s'y sont accumulés.

Si de plus nous avons l'inquiétude de penser que cette opération peut se faire au détriment de notre société cela n'en facilitera pas la réalisation.

A. S.

LA PROPOSITION ABT

L'assemblée des délégués des sections réunis à Berne le 1^{er} mars, a décidé de ne pas entrer en matière sur la proposition Abt.

Cette proposition tendait à créer entre les différentes sociétés d'art un lien qui leur permit de confier l'organisation des expositions qu'elles font par leur initiative propre, au seul Kunstverein, mieux préparé que nous, selon M. Abt, et mieux outillé pour mener à bien ce travail d'administration.

Pourquoi le Kunstverein se croit-il plus « apte » que nous à faire des expositions. De bonnes expositions ?

Nous savons tous que la première condition d'une bonne exposition réside dans la disposition de bons locaux. Sans locaux spéciaux, sans lumière appropriée, il est impossible de mener à bien une exposition quelque peu importante et la question d'une exposition réussie se ramène donc en premier au problème de la disposition ou de la création de ces locaux.

Or, à l'exception de Bâle et de deux ou trois autres villes, les expositions du Turnus sont déplorablement logées, sans qu'il soit possible à la Société des Beaux-Arts de faire mieux.

Il faudrait donc commencer par créer des locaux, et c'est à notre avis le rôle que devrait s'assigner le Kunstverein. Les locaux faisant défaut pour le moment, nous ne voyons pas trop ce que nous aurions à gagner en remettant nos expositions en mains plus ou moins laïques. Car, après la question « local » ce qui s'impose, c'est une disposition heureuse, artistique des œuvres d'art, et il faut être un professionnel et un professionnel spécialement doué de sens décoratif pour donner à cette disposition son sens le plus expressif. Ce n'est pas parmi les profanes, mais bien au milieu des artistes les plus qualifiés qu'il faut chercher ceux qui peuvent disposer harmonieusement une série d'œuvres d'art et les mettre en pleine valeur. A cette besogne, le Kunstverein nous paraît au contraire très peu

préparé par son organisation même, et c'est pour lutter contre les fâcheuses tendances mises à la mode par lui que se sont créées des sociétés de professionnels d'art.

Ces organisations avaient pour but d'enseigner aux artistes à expédier eux-mêmes leurs affaires. On était excédé de l'intervention de certains « colonels » qui eux aussi, sous prétexte d'administration et de tutelle, prétendaient faire marcher l'art à leur manière. Il fallut expliquer alors que les artistes suisses étaient majeurs et qu'on n'avait pas l'habitude de les consulter dans les questions militaires.

Un beau mouvement d'émancipation suivit et l'on put croire que, comme cela se passe dans tous les autres pays de l'Europe, les artistes feraient leurs expositions.

Serions-nous au bout de ce bel enthousiasme et tout prêts à abdiquer. Pourquoi cette déchéance ?

Après une lutte de plusieurs années, nous avons conquis à Berne le droit de nommer nos jurys sur la base d'une liste de présentation élaborée par notre société, nous avons reçu au dernier Salon suisse, celui de disposer nos expositions comme bon nous semblera, par le moyen du jury que nous nommons comme exposants, et la Confédération nous organise à ses frais un Salon biennal avec une subvention et des achats. Tout ceci est le produit des efforts et de la lutte des artistes pour se constituer et vivre leur vie propre et c'est au moment où nous avons obtenu ces avantages qu'il serait question d'abdiquer dans les mains d'une organisation *non professionnelle* et de lui laisser faire tout ce que nous nous déclarerions inaptes à mener à bien !! De nos expositions au Salon suisse, il n'y aurait qu'un pas et notre abdication serait suivie à brève échéance de celle de la Confédération qui se déchargerait du Salon suisse avec enthousiasme. Déjà cette année le Kunstverein intervient dans les achats fédéraux au Salon suisse pour une somme de 6,000 fr.

Ceci, du reste, n'est qu'un côté de la question ! Le Kunstverein est une organisation d'esprit germanique, méthodique et pratique, c'est ce qui fait sa force. Mais ces vertus s'adaptent mal à l'esprit romand, si mal qu'il a dû renoncer jusqu'ici à conquérir la Suisse romande.

Sous l'influence d'idées autonomes, il s'est constitué dans la Suisse française des sociétés locales d'art, qui ont fait prospérer par leur initiative et leur sens artistique des groupements d'artistes locaux et ont permis le développement d'individualités intéressantes. Elles ont fait un public qui dépend d'elles et soutient les artistes.

C'est le cas à Neuchâtel, à Lausanne et à Genève.

Si une fédération d'art devait s'établir sur la base du Kunstverein, cette société, pour nous être utile, devrait fonder des sections dans ces trois villes et deviendrait rivale ou absorberait tout le travail fait par nos sociétés locales. Elle lutterait avec avantage par ses achats et ses subventions plus fortes en raison même de son développement et ruinerait lentement le travail fait par ces sociétés. Qu'importe, dira-t-on ? Il importe, au contraire, car le génie ro-

mand se crée lentement sous l'effort de chacun de nos artistes, travaillant sous l'influence et l'esprit de son milieu. Et cette influence serait anéantie par l'esprit général de l'association dont il dépendrait.

Pas n'est besoin, pour que nous fassions une vraie Suisse que tout soit unifié. Nous ne pouvons aller que lentement à une forme unique et il peut coexister en Suisse un esprit romand sans qu'il soit nécessairement absorbé par un esprit allemand.

Le Génie de Florence n'était pas fait de la même forme que le Génie de Venise bien qu'ils fussent épanouis à la même époque, et pour ne rien perdre de ce que les romands peuvent donner à la Suisse, il ne faut pas qu'ils soient absorbés, nous pouvons vivre parallèlement. C'est pourquoi la confusion serait dangereuse et regrettable.

Nous avons toutefois un terrain commun, c'est le Salon suisse. C'est notre soupe de sûreté, puisqu'il nous décharge du surcroît de notre vie personnelle, de la charge de nos expositions de société, mais il faut qu'il se fasse tous les deux ans, afin de régulariser dans les conditions prévues par nous, la distribution de la subvention qui ne doit pas être détournée de son but.

Malheureusement nous allons à un Salon suisse avec une subvention de 16,000 fr. après quatre ans d'intervalle.

On disait auparavant : ne faites pas de Salon suisse trop fréquent pour permettre la création d'œuvres d'art importantes et donner un appui certain aux talents qui font un effort. Et nous voilà, au bout de 4 ans, arrivés à l'échéance avec une subvention absorbée par miettes.

Le Salon suisse est le vrai régulateur de notre situation en face du Kunstverein, mais il faut lui conserver des crédits sérieux et le faire tous les deux ans, ainsi que le prévoit le règlement fédéral. Je sais bien qu'on a dit que nous n'avions point de locaux, mais je demande alors pourquoi on le fait cette année dans des locaux qui existaient il y a 10 ans ?

Je conclus :

... Pas de défaillance, faisons nos affaires nous-mêmes !

G. JEANNERET.

Il est bien certain qu'une entente avec le Kunstverein qui aboutirait à laisser à cette société tous les avantages que peut offrir l'organisation des Expositions circulantes ne pourrait être envisagée ni même discutée par les artistes.

Ce serait comme le dit très bien M. Jeanneret une véritable abdication et personne ne songe à entraîner notre société dans cette voie. Ce n'est pas dans cet esprit que cette proposition a été faite, il faut le reconnaître.

Toutes les garanties seraient données pour conserver notre influence sur ce qui concerne le côté artistique de la question.

En particulier la nomination des jurys et la disposition des œuvres d'art dans les expositions :

Ce serait à nous de prendre toutes les précautions nécessaires lorsque ce projet sera élaboré ; et c'est précisément pour cette raison que cela n'est pas aussi simple qu'il le paraît au premier abord.

A. S.

A PROPOS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Il a été question à plusieurs reprises au cours de la discussion pendant l'assemblée des délégués, des nouveaux règlements de la Commission.

A ce propos M. Vuillermet s'est plaint que le Comité central n'ait pas adressé ses observations au Département et que les indications données dans *l'Art Suisse* n'étaient pas exactes.

Nous avons eu l'occasion de voir M. Vuillermet depuis la séance et il a bien voulu reconnaître que non seulement les lettres échangées n'autorisaient pas le Comité central à se croire prié de présenter ses observations, mais aussi que la décision du président de la conférence refusant d'entrer en matière sur un objet qu'on nous avait dit être à l'ordre du jour, pouvait être prise comme une fin de non recevoir.

Actuellement ce malentendu est dissipé et M. le Président de la Commission, tout en prenant note de nos désirs, nous a donné l'assurance qu'il les transmettrait à l'autorité compétente.

Nous l'en remercions vivement et nous espérons que les raisons qui nous empêchent d'accepter certains articles de ce règlement seront comprises par l'administration.

Quant aux différents articles publiés dans le journal n° 68, ils sont bien conformes à la rédaction officielle. Une seule erreur de plume nous a fait dire que la Commission nommait son *Président*, c'est son *vice-Président* qu'il faut lire, ce qui revient à peu près au même puisque le *vice-Président* devient généralement le *Président*.

Nous ne voulons pas les reproduire encore une fois, nous prions les membres que cela intéresse de revoir le n° de *l'Art Suisse* où ils les trouveront à la suite d'une lettre de M. Meyer-Basel.

Ils voudront bien nous donner leur opinion et faire leurs observations s'il y a lieu.

A. S.

LES NOMINATIONS A LA COMMISSION FÉDÉRALE DES BEAUX-ARTS

Le Conseil fédéral vient de désigner pour faire partie de la Commission fédérale des Beaux-Arts. M. Diem à St-Gall, Guidini architecte à Lugano, et Amlehn, sculpteur, à Sursée.

Il n'a pas été tenu compte des propositions faites par notre société et aucun peintre ne figure parmi les élus. Rapelons qu'à l'assemblée des délégués réunie à Soleure en octobre 1907, M. Silvestre, président de la société, Buri et Amiet, de la section de Berne, Righini, section de Zurich, et Emmenegger, section de Lucerne, avaient été désignés pour être présentés et qu'elle avait émis le vœu de voir admettre le principe de sa représentation au sein de la Commission par son Président.

Ce principe ayant été accepté par M. le chef du Département de l'Intérieur lorsqu'il s'est agi de nommer les représentants du Kunstverein ou de la Sécession ; on pouvait espérer voir notre société bénéficier également de cette manière de voir ; la surprise fut grande, et à l'heure actuelle nous ne nous expliquons pas encore les motifs ayant pu guider M. le chef du Département dans sa détermination.

En ce qui concerne plus spécialement l'élément romand, il est tout à fait fâcheux à la veille d'une exposition fédérale des Beaux-Arts de voir diminuer sa représentation au point d'annuler pour ainsi dire entièrement son influence du côté des peintres. En effet le seul peintre romand est M. Vuillermet président de la Commission, et cette fonction l'oblige à une réserve ne lui permettant pas toujours de prendre parti.

Espérons qu'ils n'auront pas trop à souffrir de cet état de choses.

La Commission est actuellement composée comme suit :

MM. Ch. Vuillermet peintre à Lausanne (1^{er} janvier 1905)

Président.

Burckhardt Mangold peintre à Bâle (1^{er} janvier 1907)

Vice-président

Barzaghi Cattaneo peintre à Lugano (1^{er} janvier 1906).

Karl Théodor Meyer peintre à Munich (1^{er} janv. 1907).

James Vibert, Professeur à l'école des Beaux-Arts et sculpteur à Genève (1^{er} janvier 1906).

Emile Bonjour, conservateur du Musée des Beaux-Arts à Lausanne (1^{er} janvier 1907).

Paul Bouvier, architecte à Neuchâtel (1^{er} janv. 1907).

G. C. Kaufmann, peintre à Lucerne (1^{er} janv. 1907).

Amlehn, sculpteur à Sursee (1^{er} janvier 1908).

D^r Diem, St-Gall (1^{er} janvier 1908).

Guidini, architecte, Tessin (1^{er} janvier 1908).

Les Mosaïques du Musée National et les articles de Monsieur Paul Seippel.

Sans doute il est bien tard pour répondre aux critiques de l'éminent écrivain qu'est M. Paul Seippel, critiques publiées dans la *Gazette de Lausanne* il y a déjà quelques semaines, mais notre journal ne paraissant qu'à des intervalles forcément assez irréguliers, il n'aurait pas été